



Communauté Rurale de Saint-André

### **AVIS PUBLIC**

Le conseil municipal de la Communauté Rurale de Saint-André a l'intention de considérer l'adoption d'un arrêté municipal modifiant le plan rural. Les modifications proposées modifieront le contenu de la section concernant les clôtures (article 30).

Les personnes intéressées peuvent consulter ledit projet à l'édifice municipal, situé au 492, ch. de l'Église, du lundi au vendredi de 9h à 16h. Les objections écrites doivent être adressées à John Morrisey avant le 20 septembre, à 13h. Les objections ou commentaires présentés **par écrit** seront examinés lors d'une audience publique qui se tiendra à l'édifice municipal de Saint-André le 24 septembre à 19h30. Toute personne qui désire défendre ces objections écrites ou s'y opposer pourra le faire en temps et lieu.

Le conseil de la Communauté Rurale de Saint-André

John Morrisey, Greffier